



14ème législature

Question N° : 68792	De M. Gilbert Collard (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >sécurité	Analyse > cultes. coopération. risques.
Question publiée au JO le : 11/11/2014 Question retirée le : 18/11/2014 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Gilbert Collard interroge M. le ministre de l'intérieur sur la réalité de sa rencontre avec le plus haut responsable français du culte musulman. L'objet de l'entrevue aurait eu pour but d'appeler à l'aide les dignitaires de la communauté musulmane, afin qu'ils apportent leur concours aux pouvoirs publics dans l'établissement de la sécurité en France. Cette rencontre implique que le ministre de l'intérieur établit un lien entre insécurité et immigration, et qu'il sombre dans un communautarisme sécuritaire. L'État serait réduit à recourir aux bons soins d'une religion pour obtenir, (mais à quelles conditions ?) le maintien de la paix publique. Si ces faits sont avérés, il constituerait l'aveu gouvernemental d'un lien entre les flux migratoires incontrôlés et les questions de sécurité. Si cette information était exacte, elle démontrerait l'état de servage de notre République, tel que généré par des flux migratoires incontrôlés, ainsi que l'évident affaiblissement de l'autorité de l'État. Il souhaite obtenir rapidement un démenti formel quant à cette information.